

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/10/2025 - 4720 - 2000 B 00118 - 430 458 893 - A 2 C

①

BILAN - ACTIF

B 1790
DGFIP N° 2050 - SD 2025Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SARLA2C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 5 rue jean rostand 81000 ALBI		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 43045889300020		Néant ☐ *			
		Exercice clos le, 31/03/2025			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB			
	Frais de développement*	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 452	3 452	
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	29 194	26 710	2 484
	Autres immobilisations corporelles	AT	282 130	276 521	5 609
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	7 605		7 605
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières*	BH	37		37
TOTAL (II)		BJ	322 417	306 682	15 735
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	61 482	3 641	57 841
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	791		791
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	79 010		79 010
	Autres créances (3)	BZ	18 883		18 883
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
Disponibilités	CF	882 161		882 161	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 148		1 148	
TOTAL (III)		CJ	1 043 474	3 641	1 039 834
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 365 891	310 323	1 055 568
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété* Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A2C		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	610 000	
	Report à nouveau			DH	506	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	66 132	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	685 438	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DELTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	294 876	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	56 529	
	Dettes fiscales et sociales			DY	17 561	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	237	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	927	
TOTAL (IV)			EC	370 130		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 055 568		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Ecart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	370 130	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SARL A2C										Néant ☐ *									
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations															
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					2					Acquisitions, créances, apports et virements de poste à poste					
														3															
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I			CZ				D8						D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II			KD	3 452			KE						KF								
CORPORELLES	Terrains										KG				KH						KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				KJ				KK						KL									
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				KM				KN						KO									
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants		M2				KP				KQ						KR									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3				KS	29 194			KT						KU									
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV			134 075			KW						KX								
		Matériel de transport *							KY			121 241			KZ						LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB			25 308			LC						LD	1 505							
		Emballages récupérables et divers *							LE						LF						LG								
	Immobilisations corporelles en cours										LH				LI						LJ								
	Avances et acomptes										LK				LL						LM								
	TOTAL III										LN	309 818			LO						LP	1 505							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G						8M						8T								
		Autres participations							8U			7 605			8V						8W								
Autres titres immobilisés							1P						1R						1S										
Prêts et autres immobilisations financières							1T			37			1U						1V										
TOTAL IV							LQ			7 642			LR						LS										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG			320 912			ØH						ØJ	1 505						

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A2C					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/03/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A2C										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 452	PF		PG		PH	3 452		
TOTAL I		RK	3 452	RM		RN		RO	3 452		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25 136	QA	1 574	QB		QC	26 710		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	124 431	QE	5 375	QF		QG	129 806		
	Matériel de transport	QH	120 614	QI	387	QJ		QK	121 001		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 308	QM	406	QN		QO	25 714		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	295 489	QV	7 741	QW		QX	303 231		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	298 941	ØP	7 741	ØQ		ØR	306 682		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise SARL A2C

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (I) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	13 752	6P	3 641	6R	13 752	6S	3 641
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	13 752	TY	3 641	TZ	13 752	UA	3 641
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	13 752	UB	3 641	UC	13 752	UD	3 641
Dont dotations et reprises	{	- d'exploitation	UE	3 641	UF	13 752			
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL A2C										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	37	UV		UW	37		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	79 010		79 010				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 798		7 798				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	11 876		11 876				
Charges constatées d'avance			VS	1 148		1 148					
TOTAUX			VT	99 869	VU	99 832	VV	37			
RENVU	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	56 529		56 529						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 123		7 123						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 561		9 561					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	877		877					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	294 876		294 876						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	237		237						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	927		927						
TOTAUX		VY	370 130	VZ	370 130						
RENVU	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

« A 2 C »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros

Siège social : ALBI (Tarn)
5, Rue Jean Rostand
Zone d'Activité du Val de Caussels

R.C.S. ALBI 430 458 893
S.I.R.E.T. 430 458 893 00020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 SEPTEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2025

RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de SOIXANTE-SIX MILLE CENT TRENTE-DEUX EUROS ET QUATRE CENTS D'EURO (66 132,04 €) que je propose d'affecter comme suit avec le report à nouveau créditeur :

- Bénéfice de l'exercice.....	66 132,04 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau.....	505,92 €

Formant un bénéfice distribuable de.....	66 637,96 €
- A titre de dividende aux associés.....	60 000,00 €
Soit un montant brut de SOIXANTE-QUINZE* EUROS (75 €) pour chacune des huit cents (800) parts composant le capital social, avant retenue pour l'associé personne physique du prélèvement forfaitaire non libératoire et des prélèvements sociaux.	
- Aux réserves facultatives.....	6 000,00 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau ».....	637,96 €

th

Ce dividende serait mis en paiement à l'issue de l'assemblée.

Je précise aux associés que :

- sur ce dividende brut versé à l'associé personne physique, il sera retenu par la société, en sa qualité d'établissement payeur, un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 % sauf dispense, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une taxation globale de 30 %. Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu,
- ce dividende brut versé à la société associée donnera lieu à une imposition d'une quote-part forfaitaire de frais et charges puisqu'il constitue pour la société associée des produits de filiales et qu'elle est une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés.

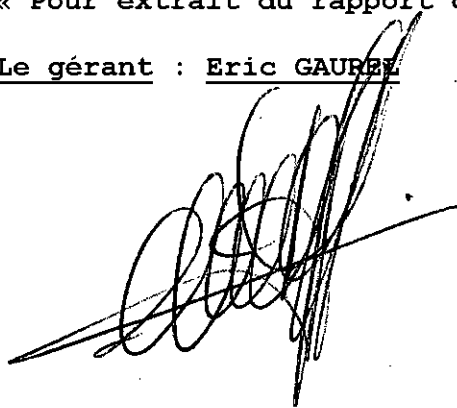
En outre, je rappelle aux associés, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2022	450 €	0	119 550 €
31 mars 2023	1 237 €	0	328 763 €
31 mars 2024	1 050 €	0	278 950 € (*)

(*) dont 14 000 € prélevés sur les réserves facultatives.

« Pour extrait du rapport de gestion certifié conforme »

Le gérant : Eric GAUREL



« A 2 C »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros

Siège social : ALBI (Tarn)
5, Rue Jean Rostand
Zone d'Activité du Val de Caussels

R.C.S. ALBI 430 458 893
S.I.R.E.T. 430 458 893 00020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 SEPTEMBRE 2025

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à SOIXANTE-SIX MILLE CENT TRENTE-DEUX EUROS ET QUATRE CENTS D'EURO (66 132,04 €) avec le report à nouveau créditeur :

- Bénéfice de l'exercice.....	66 132,04 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau.....	505,92 €

Formant un bénéfice distribuable de.....	66 637,96 €
- A titre de dividende aux associés.....	60 000,00 €

Soit un montant brut de SOIXANTE-QUINZE EUROS (75 €) pour chacune des huit cents (800) parts composant le capital social, avant retenue pour l'associé personne physique du prélèvement forfaitaire non libératoire et des prélèvements sociaux.

- Aux réserves facultatives.....	6 000,00 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau ».....	637,96 €

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée.

La collectivité des associés prend acte que :

ES

- sur ce dividende brut versé à l'associé personne physique, il sera retenu par la société, en sa qualité d'établissement payeur, un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 % sauf dispense, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une taxation globale de 30 %. Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu,
- ce dividende brut versé à la société associée donnera lieu à une imposition d'une quote-part forfaitaire de frais et charges puisqu'il constitue pour la société associée des produits de filiales et qu'elle est une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés.

En outre, la collectivité des associés rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2022	450 €	0	119 550 €
31 mars 2023	1 237 €	0	328 763 €
31 mars 2024	1 050 €	0	278 950 € (*)

(*) dont 14 000 € prélevés sur les réserves facultatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Pour extrait certifié conforme »

Le gérant : Eric GAUREL

